

**Zeitschrift:** Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939 - 30 juin 1947)

**Herausgeber:** Comité international de la Croix-Rouge

**Band:** - (1939-1947)

**Heft:** 1: Activités de caractère général

**Vorwort:** Préface

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## PRÉFACE

*Le Comité international de la Croix-Rouge<sup>1</sup> a l'honneur de présenter à la XVII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge le présent Rapport sur l'ensemble des activités qu'il a déployées pendant la seconde guerre mondiale et dans l'immédiate après-guerre.*

*Conformément à la tradition, il a voulu ainsi mettre la Conférence en mesure de juger la façon dont il s'est acquitté des mandats que les Conférences internationales de la Croix-Rouge lui avaient confiés, comme des initiatives qu'il a prises en face des nécessités imposées par le conflit.*

*Il espère que ce Rapport constituera une documentation propre à éclairer les importants débats que la Conférence, pour en tirer des enseignements utiles, ouvrira sur les principaux aspects de l'œuvre accomplie par la Croix-Rouge dans une période sans précédent dans son histoire.*

*Ce Rapport est destiné également aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge<sup>2</sup>, aux Autorités gouvernementales, aux diverses associations humanitaires et au public, qui parfois, depuis la fin des hostilités, ont demandé au CICR, sur certaines de ses actions, des informations détaillées qu'il n'a pu donner jusqu'ici qu'incomplètement. Il s'adresse aussi tout particulièrement aux Autorités, aux Croix-Rouges et aux particuliers qui par leurs dons ont permis au CICR de faire face à ses multiples tâches et sans*

---

<sup>1</sup> Par souci de concision, le Comité international de la Croix-Rouge sera désigné, dans le présent Rapport, par les lettres CICR.

<sup>2</sup> Rappelons ici pour ne plus y revenir que l'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » comprend toujours les Sociétés du Croissant-Rouge, comme du Lion et Soleil Rouges.

lesquels ses efforts eussent été stériles. Le CICR leur doit, outre l'hommage de sa profonde reconnaissance, un compte rendu de l'emploi qu'il a fait de leurs contributions. Il en est de même à l'égard des Autorités et Sociétés qui ont confié au CICR de très importants secours à distribuer de leur part aux victimes de la guerre.

Quel que soit le désir du CICR de donner un exposé complet de ses activités et quelle que soit l'ampleur même de son Rapport, il lui a été matériellement impossible d'établir un document qui ne demeure pas résumé et parfois trop sommaire, tant ses tâches ont été diverses et complexes. Ainsi a-t-il dû souvent se borner à donner l'image d'un service à un moment donné de son évolution ou citer, à titre d'exemples, certaines actions entreprises, sans pouvoir décrire toutes celles qui étaient du même type. Les lecteurs ne sauraient donc trouver toujours dans le Rapport une réponse complète et définitive aux questions qu'ils pourraient se poser en se plaçant à tel ou tel point de vue. Le CICR reste à leur disposition pour parfaire leur information.

Il convient d'emblée de bien souligner que le Rapport se limite, comme son titre l'indique, à l'activité du CICR. Il ne faudrait donc pas y chercher avant tout un tableau de la situation faite dans chaque pays aux victimes de la guerre, pas plus qu'une étude critique ou juridique de l'application donnée aux dispositions conventionnelles. De même, le CICR ne rend compte que de ses propres efforts, sans s'attacher à dépeindre ceux des autres institutions qui travaillèrent efficacement, dans le même idéal et souvent en liaison étroite avec lui, pour atténuer les souffrances des victimes de la guerre. Il faudra, pour avoir une image complète de ce que la Croix-Rouge a pu accomplir, lire, parallèlement au présent ouvrage, les rapports présentés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et par la Ligue.

Le problème que constitue la rédaction d'un semblable Rapport pouvait être abordé de plusieurs manières. Le CICR aurait pu songer à décrire successivement le travail de chacun de ses services ; il aurait pu aussi diviser son action selon les pays dans lesquels elle s'exerçait ou d'après la nationalité des personnes auxquelles il vouait ses efforts. Il a cru devoir adopter une solution différente, à savoir la classification par matière et selon les catégories de victimes à secourir. Ainsi les trois volumes du Rapport sont-ils consacrés

*l'un aux activités de caractère général, relatives principalement à la protection des victimes de la guerre, le second à l'Agence centrale des prisonniers de guerre, soit aux nouvelles à obtenir sur ces victimes, et le troisième aux secours matériels à leur faire parvenir. Au sein du premier et du troisième volume, les grandes rubriques sont déterminées par les catégories de victimes de la guerre dont le CICR s'est préoccupé : blessés et malades des armées, prisonniers de guerre, internés civils, populations civiles, etc. A l'intérieur de cette division, le texte fait une distinction entre les nationalités, lorsque cela a paru nécessaire. La complexité des actions décrites n'a toutefois pas permis de respecter absolument les critères de discrimination susmentionnés. Ainsi, les problèmes de secours relatifs au conflit d'Extrême-Orient ont été placés dans le premier volume vu la connexité très grande des actions de secours et des actions de protection sur ce théâtre de la guerre et parce qu'elles ont été, les unes et les autres, accomplies par un seul service spécialisé. Les secours aux blessés et malades des armées sont, de même, traités dans le premier volume.*

*Le premier volume, concernant les activités de caractère général, contient une première partie qui sert d'introduction à la totalité du Rapport et doit donc être considérée comme valable pour chacun des trois volumes. Elle est composée d'une étude intitulée « Principes d'action et fondements de l'œuvre du CICR », écrite à cette fin par M. Max Huber, ancien Président du CICR, actuellement Président d'honneur, puis de chapitres ayant trait à l'organisation des services du CICR, à ses délégations dans le monde, à l'activité des services dits d'utilité générale, au financement de l'œuvre, aux relations du CICR avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, avec la Ligue et avec les Gouvernements, etc. Les deuxième, troisième et quatrième parties traitent spécifiquement des activités d'ordre général déployées par le CICR pour la protection des blessés et malades des armées, des prisonniers de guerre et des civils.*

*Le deuxième volume, de caractère plus technique, consacré à l'Agence centrale des prisonniers de guerre et à l'extension aux civils de son travail de recherches, comprend, outre une introduction, une partie générale décrivant le fonctionnement de l'Agence et ses méthodes, et une partie spéciale groupant des notices sur l'évolution de chacun de ses services.*

*Le troisième volume, qui traite des secours matériels aux victimes de la guerre, a reçu une ampleur comparativement plus grande que les deux premiers. Ce volume constitue en effet également le rapport que le CICR présente aux institutions qui lui ont confié des secours à transmettre et auxquelles il se devait de fournir un compte rendu détaillé<sup>1</sup>. En outre, chaque action de secours ou presque s'individualise par sa complexité technique et son caractère d'adaptation aux circonstances. La première partie de ce volume est consacrée aux problèmes d'ensemble, la seconde aux transports et communications, la troisième à l'exécution technique des actions de secours, la quatrième enfin au rôle joué par le CICR dans l'œuvre secourable en faveur des populations civiles.*

*Le Rapport couvre, dans ses trois volumes, la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> septembre 1939, jour de l'ouverture des hostilités, au 30 juin 1947. L'activité imposée au CICR par la guerre n'a en effet nullement cessé avec les opérations militaires, mais s'est poursuivie dans l'après-guerre avec une continuité frappante, en raison surtout du maintien en captivité d'un très grand nombre de prisonniers de guerre et du fait des souffrances des populations. Quant à la date elle-même du 30 juin 1947, elle a été arbitrairement choisie pour laisser au CICR le loisir de rédiger le présent Rapport, de le traduire en anglais et en espagnol et de l'imprimer si possible trois mois avant la réunion de la XVII<sup>e</sup> Conférence internationale. Il sera complété par des rapports multigraphiés que le CICR soumettra également à la Conférence et qui décriront l'un son activité de mars 1938 à août 1939 et l'autre son activité de juillet 1947 à fin juin 1948.*

*Certains aspects de l'œuvre humanitaire donnant lieu à des rapports spéciaux présentés à la XVII<sup>e</sup> Conférence, le CICR s'est le plus souvent borné, dans le présent Rapport, à y renvoyer le lecteur. Ces rapports spéciaux ont trait principalement aux activités de la Fondation pour l'organisation de transports de la Croix-Rouge, de la Commission mixte de la Croix-Rouge internationale et de la Commission de gestion pour les secours à la Grèce.*

---

<sup>1</sup> Une annexe au troisième volume, groupant des indications purement techniques, telles que statistiques et tableaux récapitulatifs, a été établie à l'intention des institutions donatrices. Cependant le CICR la tient à la disposition des lecteurs qu'elle pourrait intéresser.

*Rappelons enfin que le CICR a déjà publié au début de l'année 1947, sous le titre d'Inter Arma Caritas, un aperçu de son œuvre pendant la seconde guerre mondiale. Imprimé en cinq langues, conçu sous une forme simple et narrative, cet opuscule conserve son intérêt documentaire à côté du présent Rapport.*

---

